



**Occupation temporaire du domaine public**  
**Avis d'appel à la concurrence suite à manifestation d'intérêt spontanée**  
**Installation de panneaux photovoltaïques**

### 1) Description du projet

La Commune de Biviers a été sollicitée pour l'installation et l'exploitation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du bâtiment public accueillant la Bibliothèque municipale et la Maison Pour Tous, situé 209 chemin de la Grivelière à Biviers (38330).

Conformément à l'article L.2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, s'agissant d'une demande d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique par le biais d'une manifestation d'intérêt spontanée, la commune est tenue de procéder à une publicité avant d'envisager de délivrer cette autorisation, afin de s'assurer de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente.

### 2) Redevance

Conformément à l'article L.2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, cette occupation donne lieu au versement d'une redevance à la commune proposée par le prestataire.

### 3) Attribution

Les critères d'attribution pondérés sont les suivants :

- |  |     |
|--|-----|
| - Les modalités de gestion des installations par le prestataire :  | 20% |
| - L'implication, les actions et démarches du prestataire dans le cadre de ce projet et plus largement dans la transition énergétique : | 40% |
| - Les délais d'intervention garantis par le prestataire :  | 20% |
| - La redevance proposée :  | 20% |

Des négociations pourront être lancées avec les candidats.

La signature d'une convention entérinera le choix de la municipalité.

Les candidats sont informés que la collectivité se réserve la possibilité de ne pas donner suite au projet.

### 4) Modalités de la réponse

Date limite de remise des projets : Lundi 3 juin 2019 à 17h00

Adresse d'envoi ou de dépôts : Mairie de Biviers, Direction Générale, 369 chemin de l'Eglise - 38330 BIVIERS.

### 5) Document à remettre

- Extrait de KBIS / Statuts / ou équivalent ;
- Effectifs / moyens matériels de la société ;
- Références récentes vérifiables et adaptées au projet ;
- Projet détaillé de la convention (droit et obligations des parties, durée justifiée, conditions techniques et financières de l'exploitation, autorisations, redevances, résiliation, cession, etc.) ;
- Planning prévisionnel.

### 6) Renseignements techniques et visites :

Mairie de Biviers, M. Loïc MARISSAL, 04 76 52 10 45.

Fait à Biviers, le 07/05/2019

Le Maire

René GAUTHERON